

Tél : 05 61 05 16 14

Fax : 05 61 65 61 49

Email : commune.gourbit@wanadoo.fr

Site internet : www.monclocher.com ou www.gourbit.a3w.fr

Bulletin municipal

N° 22

EDITO

Chers Concitoyens

2011 touche à sa fin et nous venons en quelques lignes évoquer l'année écoulée qui a surtout été marquée par la disparition de quelques-uns de nos concitoyens Marius CLAUSTRES, Serge BARRERE, Maurice PEYRARD, trois figures marquantes.

De nombreux travaux réalisés sur les immeubles, contribuent à rendre notre village plus attractif. Des changements de propriétaires ont entraîné un renouveau de population sans que cela ait bouleversé les habitudes.

Les demandes de renseignements sur les immeubles laissent augurer que de nouveaux changements sont en perspective.

2011 a été une année de pause pour le conseil municipal concernant les gros investissements, les règles de financement des collectivités territoriales fixées par l'Etat avec le gel des dotations et les faibles concours de Dotation Globale d'Equipement ont créé un climat peu propice à une bonne évolution des projets des communes.

Cependant, nous devons en ce début d'année, garder espoir tout en nous adaptant aux circonstances et formuler des vœux pour notre bien le plus précieux : la santé.

Aussi, avec le conseil municipal, je formule pour vous les vœux les meilleurs de santé et de bonheur.

Joyeuses fêtes et bonne et heureuse année 2012 à tous .

Le Maire

Francis Teychenné

Une cuisine de terroir,
à Gourbit,



Commemoration du 11 novembre
à Gourbit



les Gourbitaises et les Gourbitois n'ont pas manqué au devoir de mémoire et se sont rassemblés devant leur monument aux morts ce vendredi 11 novembre 2011.

La Lecture des messages de l'UFAC, et du Président de la République, ont été respectivement lus par une jeune fille du village et Monsieur le Maire.

Puis, la population a répondu à l'appel aux morts, les enfants du village ont déposé une gerbe au pied du monument.

Comme de coutume, le Conseil Municipal a invité la population au pot de l'amitié.

GOURBIT

Aux outils, citoyens !

Pour la huitième année consécutive, la municipalité de Gourbit a invité la population, résidents et estivants attachés à leur village, à participer à une journée citoyenne. Quarante personnes de 30 à 80 ans ont encore répondu à cet appel pour débroussailler un terrain communal, redonnant ainsi la perspective sur le calvaire, et pour nettoyer le chemin d'accès à ce haut lieu de Gourbit. Les murs des anciennes terrasses ont ainsi retrouvé une lumière nécessaire à leur conservation en l'état et le troupeau d'un éleveur local pourra revenir y paître et parfaire l'entretien de ces estives. A la fin de cette matinée enso-



Le maire Francis Teychenné et plusieurs conseillers municipaux ont aussi retrouvé leurs manches. / Photo DOM.

leillée de dur labeur, un repas ariégeois des plus conviviaux a rassemblé à la salle des fêtes de la mairie tous ces bénévoles, auxquels se sont jointes quatre

jeunes filles qui, pour leur part, avaient décidé de repeindre tous les bancs du village. Un grand bravo à toutes et à tous pour ce geste d'intérêt général.

22. LA DÉPÊCHE DU MIDI - Mardi 30 août 2011.

GOURBIT quatre jeunes citoyennes

Pendant qu'une quarantaine d'adultes faisait ronronner tronçonneuses et débroussailleuses afin de continuer à dégager les abords du calvaire, quatre jeunes filles, Léa et Andréa, de Gourbit, Morgane et Fanny, en vacances

chez leurs grands-parents, participaient à leur manière à la journée citoyenne organisée dimanche dernier par le maire Francis Teychenné et son conseil municipal. Brosses et pinceaux à la main, ces quatre volontaires ont passé une bonne partie de cette matinée à redonner une nouvelle jeunesse aux bancs publics de leur

village, pour la plus grande joie des anciens qui pourront ainsi mieux profiter des belles journées automnales à venir. Une initiative assez rare pour être soulignée et qui a permis en plus à ces jeunes de partager avec leurs parents le repas ariégeois offert par la municipalité à tous les participants à cette journée de solidarité communale.

AJC



SAURAT les adieux du chanoine André Laborde

Il y a bien longtemps que l'église de Saurat n'avait connu une telle affluence, au point de s'avérer même trop petite dimanche dernier pour la messe d'action de grâce à l'occasion du départ à la retraite du curé de Saurat, Prat Communal, Bédélhac-Aynat, le chanoine André Laborde. Ce n'est pas la limite d'âge (André Laborde est né en 1925 à

PAGE 8

La Gazette



Cette nouvelle journée citoyenne du dimanche 28 août, fût marquée cette année encore par le nombre important de participants aux travaux de débroussaillage et élagage du calvaire. En effet plus de 40 personnes de tous âges ont répondu à l'appel du Conseil Municipal. C'est le cœur à l'ouvrage et dans la bonne humeur que chacun a montré son attachement au village. L'esprit responsable des Gourbitaises et Gourbitois a aussi attiré la presse locale. Comme tout travail mérite réconfort, l'angélus sonnait le rassemblement vers la salle des fêtes ou un repas convivial préparé par Jean-Claude attendait travailleurs et anciens du village!



Ce document disponible en mairie, s'adresse notamment aux randonneurs. Il permet d'identifier et de résoudre des problèmes rencontrés sur les itinéraires balisés. Utilisez -le et faites -le connaître aux randonneurs.

Ce document doit être retourné à l'adresse mentionnée au verso sous enveloppe non affranchie

Participez à maintenir la qualité des sentiers, pédestres, équestres, VTT.

Le Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde est élaboré par la Commune afin que le Maire puisse jouer pleinement son rôle de partenaire majeur dans la gestion d'un évènement de sécurité civile.

C'est un outil opérationnel qui définit les bases d'un dispositif dont l'ambition n'est pas de tout prévoir mais d'identifier et d'organiser par anticipation les principales fonctions et missions pour faire face à toutes situations.

Il est constitué de trois grandes parties :

1- Le Document d'Information Communal des Risques Majeurs

2- L'identification des risques, les enjeux économiques qui sont exposés à ces risques

3- Un document opérationnel assurant l'organisation la protection et le soutien de la population.

4- risques naturels majeurs sont recensés sur Gourbit : Séisme - tempête - Feux de forêt - Avalanche.

Est également présent sur la commune : retrait-gonflement des sols argileux.

Le DICRIM et le PCS sont en cours d'élaboration par le Conseil Municipal.

Ces documents seront consultables en mairie au cours du 1er trimestre 2012.

Le comité des fêtes de Gourbit

Tout d'abord nous tenons à remercier l'ancien président, Andy ORLANDO pour sa compréhension, malgré tout l'intérêt qu'il porte à cette association il a décidé de présenter sa démission comme l'avaient fait avant lui les autres membres du bureau. Nous tenons à préciser que responsable en sa qualité de Président il n'était en ce qui le concerne poursuivi pour aucune malversation.

Cette démission a permis à un nouveau bureau de se constituer. Il serait Composé de :

- Le Président : **Rémy Travert**
- Le Vice-président : **Nicolas Laplace**
- Le Secrétaire : **Rémi Demeaux**
- La Secrétaire adjointe : **Marion Laguerre**
- La Trésorière : **Mélanie Laplace**
- La Trésorière adjointe : **Lucie Demeaux**

De nombreux membres actifs et bénévoles viennent compléter ce bureau .

Nous espérons que vous, habitants du village ou vacanciers réserverez à cette nouvelle équipe le meilleur accueil possible afin de leur permettre de préparer les prochaines festivités dans les meilleures conditions.

Le Maire et son Conseil Municipal

S.E.A.B



Les lauréats et les personnalités après la remise des médailles./Photo DOM.

Salle des fêtes de Gourbit, Samedi 29 octobre a eu lieu une remise de récompense par la Société

d'Encouragement Au Bien à neuf lauréats. Parmi les récipiendaires, une médaille d'argent vertu civique à titre posthume a été décernée à Henri Veyssière,

une médaille d'argent à Bernard Deffarges au titre des œuvres sociales. De nombreuses personnalités ont participé et assisté à cette cérémonie.

Document 2012 Recensement 2012

Du 19 janvier au 18 février 2012 se déroulera le recensement du village . Cette opération est très importante pour les communes, car la dotation d'Etat prend en compte la population comptabilisée selon une dizaine de critères définis.

Tout au long de cette période, merci de réserver le meilleur accueil à votre agent recenseur, Mme Bernadette GUY, votre secrétaire de mairie, .

M. Francis TEYCHENNE est coordinateur de la procédure, en liaison avec l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Comme en 2007, nous savons compter sur votre compréhension.

PAS DE TRAVAUX SANS AUTORISATION (Permutation demandée par la DDT)

Qu'il s'agisse d'un changement de toiture, de la création d'une véranda, d'un abri de jardin, d'une extension, de la transformation d'une grange en habitation,..... toute construction de quelque nature qu'elle soit ou tous travaux modifiant l'aspect actuel d'une construction, sont soumis à autorisation d'urbanisme: permis de construire, ou déclaration préalable.

Ne pas respecter cette règle peut avoir des conséquences graves. Ces formalités permettent de garantir que les travaux seront sans incidence pour la sécurité publique, que les équipements publics (eau, assainissement, électricité.....) pourront répondre aux usages souhaités, et prévenir tout conflit d'usage avec notamment, le voisinage du fait du non- respect des règles d'urbanisme. Il s'agit également de veiller à l'intégration architecturale des projet dans le tissu urbain. En conséquence, si vos travaux réalisés en infraction sont relevés par l'autorité compétente - Mairie, Gendarmerie, Direction Départementale des Territoires, et qu'ils ne peuvent pas être régularisés, il s'agit d'un délit qui fera l'objet d'un procès-verbal d'infraction.

Si vos travaux paraissent régularisables, une mise en demeure pourra vous être signifiée conjointement à l'établissement d'un procès-verbal.

Si l'instruction du projet déposé après la mise en demeure révèle qu'il n'est pas conforme et pas régularisable, le tribunal correctionnel saisi du procès verbal vous condamnera à démonter tout ce que vous aurez construit et à remettre les choses en l'état telles qu'elles étaient auparavant.

Pour éviter d'en arriver -là, lorsque vous envisagez des travaux et avant de les commencer, il est donc important de déposer un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme auprès de la Mairie qui le transmettra à la Direction Départementale des Territoires pour instruction.

La délégation territoriale du Pays de Foix Haute Ariège peut répondre à vos interrogations relatives aux demandes d'autorisation d'urbanisme tous les matins de 9h à 12h sur rendez- vous pris en appelant le **05 61 02 32 13**.

Concessions au cimetière

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé la révision pour l'acquisition des concessions du cimetière comme suit :

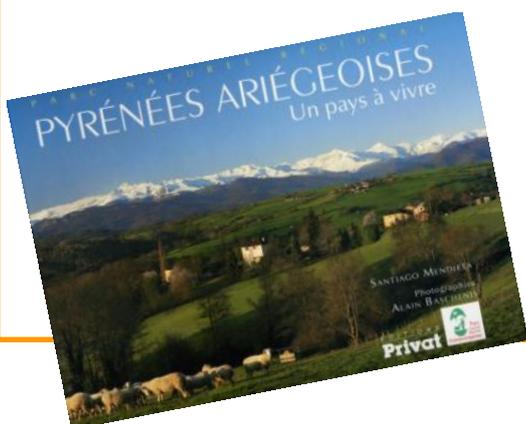
Concession trentenaire pour l'édification d'un caveau ou autre : 25€ du m².

Concession trentenaire pour une case de columbarium (pour 4 urnes) : 550€ plus 25€ de taxe d'état.

Incivisme et insécurité

Le Conseil Municipal va mener une étude qui pourrait le conduire à faire poser des ralentisseurs, à matérialiser des « céder le passage », à placer des panneaux d'interdiction de stationner sur des lieux gênant la circulation. En effet, la vitesse limitée à 30km/h dans la traversée du village, n'est pas respectée par de nombreux automobilistes, tant par les résidents que les visiteurs. Les règles de stationnement sont souvent ignorées. A ce jour, on peut s'estimer heureux qu'aucun accident entre véhicules et piétons ne se soit produit!

Nos enfants, insoucians, n'ont pas conscience du danger que représente la circulation automobile dans les rues du village. Il faut donc les protéger des risques potentiels chaque jour grandissant. D'où l'obligation de cette étude et de la mise en application de moyens de protection efficaces.



Jardins fleuris..

GOURBIT

Un bien joli jardin

Regularièrement récompensée par l'office de tourisme du pays de Tarascon pour l'entretien et la présentation de son très beau jardin fleuri, en bordure de la route qui mène au parking de l'étang d'Artax, Odette Veyssière a été gratifiée, mercredi, au centre culturel de Tarascon, d'un « coup de cœur » bien mérité lors de la remise des prix du concours « Fleurissons nos villages ». Une distinction d'autant plus méritée que Mme Veyssière est la seule de Gourbit à avoir obtenu une récompense cette année. L'occasion pour elle de devenir « ambassadeur de son village auprès des autres habitants afin de multiplier le nombre de participants à ce concours », comme l'a suggéré ce soir-là Alain Duran, président de la communauté de communes du pays de Tarascon, qui est à l'origine de cette opération et qui a été la première collectivité dans le département à lancer un tel concours de fleurissement.



Odette Veyssière a reçu son cadeau et son diplôme des mains du maire de Gourbit, Francis Teychenné, le 25 novembre, fait partie des Amis de la vallée de la Courbière, qui œuvre de son côté, depuis sa création, pour une telle initiative d'embellissement de nos petits villages de montagne.

Odette Veyssière: un coup de cœur !
Article la Dépêche Ariège du 29 novembre 2011.

Pistes forestières

En application des délibérations des Conseils Syndicaux du 14 octobre 2011:

L'autorisation de circuler sur les pistes forestières devra être accordée par les maires des communes concernées.

L'autorisation devra impérativement être placée et visible de l'extérieur sur le pare-brise du véhicule. Le défaut d'apposition de l'autorisation sera assimilé à une absence d'autorisation.

IL EST INTERDIT d'emprunter les pistes de débardage autres que celle qui va du Ressec à Ambanels.

Les responsabilités des Conseils syndicaux et des communes ne sauraient être recherchées à l'occasion d'accidents causés par les tiers ou des usagers de la forêt ou du fait de chutes de pierres, branches, ou découlant du mauvais état de la piste ou de toute autre circonstance.

En cas d'infraction le contrevenant est passible d'une amende de 150 Euros

Course de la Courbière

Comme chaque année la commune de Gourbit a mis à disposition des coureurs un stand de ravitaillement tenu par des bénévoles.

63 coureurs participaient à cette épreuve de 16,6km.

Sur le podium :

BELLAMY BENJAMIN : 01h 05mn 42sec,

DA CUNHA FRANCIS: 01h 13mn 38sec,

MARCAILLOU CHRISTOPHE : 01h 13mn 38sec



Photo la Dépêche



Photo sport 09.com



Le Moulin...



Jean-Claude nous informe qu'il doit arrêter provisoirement son piano, pour entamer

un autre répertoire!

En effet, il est attendu par son chirurgien qui a en charge de lui remettre son deuxième genou à neuf! (ce qui était prévu de longue date)

Nous lui souhaitons bon courage et prompt rétablissement.

Dans l'attente, nous devons nous passer de sa délicieuse cuisine du terroir, du 2 janvier au 10 février 2011.

Bienvenue à Naïma.....



Naïma Ikkou est arrivée au village le 17 octobre dernier. Epouse de Gérard Ribes depuis le 5 juillet 2011, elle a particulièrement apprécié l'accueil des Gourbitois et des Gourbitoises. Elle s'est très vite attachée à Gourbit, car ce village lui rappelle le sien « Ifrane », au pied de la

chaîne Atlas. Responsable du personnel d'une grande entreprise d'import export de fruits et légumes, elle a choisi de faire une pause auprès de son époux en Ariège. Le Conseil Municipal lui renouvelle la bienvenue et présente tous ses vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Le sel.....

L'approvisionnement en sel de déneigement est à ce jour suffisant, pour faire face à l'hivers proche.

Le matériel de salage, entretenu dans les meilleures conditions, nous permettra d'assurer efficacement l'entretien des rues du village.

Plein feu au village.....

Après décision du Conseil Municipal, cette transition 2011-2012 sera marquée par l'installation de décors lumineux dernières générations à l'entrée du village et en façade de la mairie.



Réalisation Leblanc Illuminations®

Le temps de réceptionner et d'installer le matériel selon la réglementation relative à l'éclairage public, par le syndicat électrifié de l'Ariège et tout sera opérationnel en temps voulu.



Réalisation Leblanc Illuminations®

Nous remercions les propriétaires des habitations sur lesquelles les supports nécessaires seront ancrés, pour la spontanéité de leur accord.

Transport à la demande



Tél: 05 34 09 86 30
La veille du transport concerné

8 novembre 2011.....

Date fatidique du passage de la télévision au numérique.

Grace à l'initiative du Conseil Général de « rallumer » un certain nombre d'émetteurs, la totalité des zones blanches en Ariège n'ont pas subi le phénomène de l'écran noir!

Notamment à Gourbit, où ce passage s'est bien passé. Toutefois, quelques interventions de réglages des récepteurs ont été nécessaires. L'esprit de solidarité des Gourbitois et du Conseil Municipal ont permis d'apporter un soutien technique à quelques habitants en difficultés.

Bonne TV numérique à tous!

Recensement de la population

Enquête de recensement de 2012

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Cette année, **vous allez être recensé(e)**.

Le recensement se déroulera du **19 janvier au 18 février 2012**. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

Votre participation est essentielle et obligatoire.

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc. Il apporte aussi des informations sur les logements.

Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). **C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.**

Vos réponses resteront **confidentielles**. Elles sont **protégées par la loi**. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements. **Visa n° 2009A001EC** du ministre chargé de l'Économie, valable de **2009 à 2013**.
En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Imprimé n° 40
Communes de moins
de 10 000 habitants

